

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 613

8 mars 2012

### SOMMAIRE

4Life Research Luxembourg S.à.r.l. ....	29404	Corporation Financière Européenne S.A. .....	29414
Advent Key Investor & Cy S.C.A. ....	29405	Crèche Millepattes S.à r.l. ....	29415
Advent Talc (Luxembourg) Holding & Cy S.C.A. ....	29405	Crèche Millepattes S.à r.l. ....	29418
Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l. ....	29405	Crèche Millepattes S.à r.l. ....	29418
AIPP Pooling I S.A. ....	29378	Cyclone Holdings Hungary Rt. Luxem- bourg Branch ....	29423
Banque de Luxembourg Investments S.A. .....	29424	Cyclone Holdings Hungary Rt. Luxem- bourg Branch ....	29418
Biogen Idec Luxembourg Holding S.à r.l. .....	29378	Generali Europe Income Holding S.A. ...	29418
Birnet Investments S.A. ....	29388	Juliette Films S.A. ....	29406
Breantech S.A. ....	29410	KNEIP ingénieurs-conseils, S.à r.l. ....	29413
Brevaco Succ. ....	29410	Makeland Trading and Investments S.A. .....	29381
Brissond Investissements S.A. ....	29412	Makeland Trading and Investments S.A. .....	29382
Burbank Holdings S.A. ....	29402	Office National du Tourisme, A.s.b.l. ....	29381
Carey Finance S.à r.l. ....	29410	PH - Property Holdings Luxembourg ....	29386
Carré d'As Limousine Service Sàrl ....	29423	Starbev Holdings Sàrl ....	29386
Carré d'As Limousine Service Sàrl ....	29424	Starbev International Sàrl ....	29387
Carré d'As Limousine Service Sàrl ....	29423	Starbev Investments Sàrl ....	29387
Castel Invest S.A. ....	29417	Starbev Participation Sàrl ....	29388
CHERRY Luxembourg S.A. ....	29423	Starbev Sàrl ....	29401
Cleaning Paper Products ....	29412	TKS Holding S.à r.l. ....	29382
Clema Capital SPF S.à r.l. ....	29415	VHC Capital Management S.A. ....	29401
Concilium Sàrl ....	29424	VHC Capital Management S.A. ....	29400
Contaq Latvian Cable Holding I S.à r.l. ...	29412		
Contaq Latvian Cable Holding I S.à r.l. ...	29413		
Corporation Financière Européenne S.A. .....	29414		

**AIPP Pooling I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.135.

Par une résolution en date du 30 juin 2011, l'associé unique de la société AIPP Pooling I S.A. a pris les résolutions suivantes:

élu Elisabeth Weiland, résidant professionnellement 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, au poste d'administrateur de catégorie A pour une durée indéterminée, en remplacement de Ian Kent, démissionnaire, avec effet au 22 juin 2011;

élu Andrew Smith et Alessandro Bronda comme administrateurs de catégorie A, et, Rob Harmzen comme administrateur de catégorie B, avec effet au 30 juin 2011 et pour une durée d'un an. Tous trois demeurent professionnellement au 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

renouvelé pour une durée d'un an, le mandat d'administrateur de catégorie A de Lars Graneld et Jon Gustav Martin Rikard Lekander et d'administrateur de catégorie B de Birgitta Steenmark;

renouvelé le mandat de Ernst & Young en leur fonction de réviseur d'entreprise de la société, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2012015118/22.

(120017632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

**Biogen Idec Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.103,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.182.

In the year two thousand and eleven, on twenty-third of December.

Before us Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Arrowpark Interseas Limited, a limited company incorporated and governed by the laws of the Isle of Man, having its registered office at 14-16, Nelson Street – Sovereign House, GBM – IM1 2AL Douglas, Isle of Man and registered with the Isle of Man company Register under number 2374V

here represented by Mr. Fred Lawson, legal representative of Arrowpark Interseas Limited, born on October 6, 1957 in Dumbarton, Scotland with professional address at Landis & Gyr 2, 6300 Zug, Switzerland.

Such appearing person has requested the notary to state as follows:

I. The appearing person is currently the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of BIOGEN IDEC LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., having its registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.182 and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary officiating in Luxembourg, dated November 6, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 2937 of December 10, 2008, (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary officiating in Luxembourg, on April 27, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1089 of June 2, 2009.

II. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision (i) to change the denomination of the currency of the share capital from Euros into US Dollars in order to have it denominated in US Dollars as of January 1, 2011, using for that purpose the USD/EUR exchange rate of the European Central Bank applicable on January 1, 2011, being EUR 1 = USD 1.3362, (ii) to reduce the share capital amount of the Company by an amount of thirty-six cents of US Dollars (USD 0,36) which shall be allocated to the share premium account of the Company, and (iii) to set the nominal value of each share of the Company at one US Dollar (USD 1), so that the share capital of seventeen thousand one hundred three US Dollars (USD 17,103) is represented by seventeen thousand one hundred three (17,103) shares of one US Dollar (USD 1) each;

2. Decision to consequently amend article 5.1 of the articles of association of the Company so that it will henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The capital of the Company is set at seventeen thousand one hundred three US Dollars (USD 17,103) consisting of seventeen thousand one hundred three (17,103) ordinary shares of a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, all full paid up and subscribed.”

3. Update the shareholder register of the Company in order to reflect the above mentioned changes;
4. Miscellaneous.

III. That, on the basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves (i) to change the currency of the share capital of the Company from Euros into US Dollars with effect as of January 1, 2011, using for that purpose the USD/EUR exchange rate of the European Central Bank applicable on January 1, 2011, being EUR 1 = USD 1.3362, (ii) to reduce the share capital of the Company by an amount of thirty-six cents of US Dollars (USD 0,36) which shall be allocated to the share premium account of the Company, and (iii) to set the nominal value of each share of the Company at one US Dollar (USD 1), so that the share capital of seventeen thousand one hundred three US Dollars (USD 17,103) is represented by seventeen thousand one hundred three (17,103) shares of one US Dollar (USD 1) each.

*Second resolution*

Pursuant to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company so that it will henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The capital of the Company is set at seventeen thousand one hundred three US Dollars (USD 17,103) consisting of seventeen thousand one hundred three (17,103) ordinary shares of a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, all fully paid up and subscribed.”

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company and to reflect the above mentioned changes.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representant of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Arrowpark Interseas Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de l’île de Man, ayant son siège social au 14-16, Nelson Street – Sovereign House, GBM – IM1 2AL Douglas, Ile de Man, et enregistrée au registre de l’île de Man sous le numéro 2374V,

ici représenté par M. Fred Lawson, représentant légal de Arrowpark Interseas Limited, né le 6 octobre 1957 à Dumbarton, Scotland, demeurant professionnellement à Landis & Gyr 2, 6300 Zug, Suisse,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d’acter que:

I. Le comparant est actuellement l’associé unique (l’«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de BIOGEN IDEC LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.182 et constituée aux termes d’un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire exerçant au Luxembourg, le 6 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2937 du 10 décembre 2008 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés par acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire exerçant à Luxembourg en date du 27 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1089 en date du 2 juin 2009.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision (i) de modifier la dénomination de la devise du capital social de la Société afin de l'avoir dénommée non plus en Euros mais en Dollars Américains avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, par application à cette fin du taux de change USD/EUR de la Banque Centrale Européenne applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2011, soit 1 EUR = 1,3362 USD, (ii) de réduire le capital social de la Société par trente-six centimes de Dollars Américains (USD 0,36) qui devront être alloués au compte de prime d'émission et (iii) de fixer la valeur nominale de chaque part sociale de la Société à un montant d'un Dollar Américain (USD 1), afin que le capital social de la Société de dix-sept mille cent trois Dollars Américains (USD 17.103) soit représenté par dix-sept mille cent trois (17.103) parts sociales d'un Dollar Américain (USD 1) chacune;

2. Décision de modifier en conséquence l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à dix-sept mille cent trois Dollars Américains (USD 17.103) représenté par dix-sept mille cent trois (17.103) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»;

3. Décision de mettre à jour le registre des associés de la Société afin de refléter les changements susmentionnés;

4. Divers.

III. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide (i) de modifier la devise du capital social de la Société d'une dénomination en Euros à une dénomination en Dollars Américains, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, par application à cette fin du taux de change USD/EUR de la Banque Centrale Européenne applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2011, soit 1 EUR = 1,3362 USD, (ii) de réduire le capital social de la Société par trente-six centimes de Dollars Américains (USD 0,36) qui devront être alloués au compte de prime d'émission et (iii) de fixer la valeur nominale de chaque part sociale de la Société à un montant d'un Dollar Américain (USD 1), afin que le capital social de dix-sept mille cent trois Dollars Américains (USD 17.103) de la Société soit représenté par dix-sept mille cent trois (17.103) parts sociales d'un Dollar Américain (USD 1) chacune.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à dix-sept mille cent trois Dollars Américains (USD 17.103) représenté par dix-sept mille cent trois (17.103) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de mettre à jour le registre des associés de la Société afin de refléter les changements susmentionnés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille Euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lawson, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58429. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011554/135.

(120013483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

---

**Makeland Trading and Investments S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 90.830.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la fin de la convention de domiciliation conclue le 13 avril 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:

\* MAKELAND TRADING AND INVESTMENTS S.A.

\* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.830

\* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 19 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 janvier 2012.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012015161/20.

(120017980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**Office National du Tourisme, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg F 4.144.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 11 janvier 2011, homologuée par jugement en matière d'homologation de décisions d'associations sans but lucratif de la première chambre du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg du 25 janvier 2012, que les articles suivants des statuts de l'ONT ont été modifiés comme suit:

Les articles 15 et 17 des statuts obtiennent la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'Office National du Tourisme est administré par un Conseil d'Administration de 28 membres au plus. Le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour l'administration de l'Office sauf ceux expressément réservés à l'Assemblée Générale par les présents statuts. Le Conseil prend ses décisions à la majorité relative.

**Art. 17.** Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le Président élu suivant le règlement interne parmi et par les membres du Conseil d'Administration. Les sièges au sein du Conseil d'Administration sont répartis de la façon suivante:

1 représentant de l'Administration Communale de la Ville de Luxembourg

14 représentants des autres administrations communales

5 représentants d'associations et organismes mentionnés dans l'art. 3

5 représentants des syndicats d'Initiative mentionnés dans l'art. 3

1 représentant de Horesca

1 représentant de Camprilux

1 représentant du Tourisme nommé par celui-ci fait de droit partie du Conseil d'Administration. Le Ministre du Tourisme peut désigner un observateur qui assiste aux réunions du Conseil d'Administration et du Comité de Gérance.

La désignation des administrations communales, des associations et organismes nationaux des Syndicats d'Initiative, dont les représentants font partie du Conseil d'Administration, se fait par vote à la majorité relative par l'Assemblée Générale. En cas d'égalité des voix, un deuxième tour d'élections sera organisé.»

*Pour l'Office National du Tourisme a.s.b.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012015163/31.

(120017474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**Makeland Trading and Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.830.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires*

En date du 19 janvier 2012, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de la société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'assemblée générale a décidé d'accepter les démissions de Madame Sylvie Abtal-Cola, Monsieur Richard Brekelmans, et Monsieur Johan Dejans, en tant qu'administrateurs de la société.

L'Assemblée générale a décidé de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la société avec effet immédiat:

- Monsieur Roland de Cillia, expert-comptable, né le 16 mars 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

- Monsieur Jeannot Diderrich, expert-comptable, né le 27 mars 1973 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

- Madame Nathalie Prieur, conseil fiscal, née le 8 avril 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012015162/25.

(120017983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

**TKS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.377.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg),

SIND ERSCHIENEN:

1. Herr Karlheinz Wolfgang TALKE, geboren am 1. Dezember 1962 in Dortmund, Deutschland, wohnhaft in D-44534 Lünen, Wilhelm-Löbbecke-Allee 2A, Deutschland;

2. Frau Silvia Renate Maria TALKE, geboren am 12. September 1964 in Essen, Deutschland, wohnhaft in D-44534 Lünen, Wilhelm-Löbbecke-Allee 2A, Deutschland,

beide vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Diese Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Kompargenten, vertreten durch Herrn Alain THILL, vorbenannt, ersuchten den Notar nachstehenden, durch alle Parteien vereinbarten Gesellschaftsvertrag zur Gründung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt (hiernach die "Gesellschaft"), und im Besonderen dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (hiernach das "Gesetz"), sowie der gegenwärtigen Satzung (hiernach die "Satzung").

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Desweiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräußern.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen, Immobilien.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännischen, gewerblichen und finanziellen Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fordern oder ergänzen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Der Name der Gesellschaft ist TKS Holding S.à r.l..

**Art. 5.** Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg.

Er kann zu jeder Zeit in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter verlegt werden.

Der Sitz der Gesellschaft kann in der Gemeinde verlegt werden laut Beschluss des oder der Gesellschafter.

Durch einfachen Beschluss des oder der Geschäftsführer können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von hundertfünfundzwanzig Euro (125,-EUR) pro Anteil, voll eingezahlt.

**Art. 7.** Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt durch einen Beschluss des einzigen Gesellschafter oder in Falle von mehreren Gesellschaftern einem Gesellschafterbeschluss, abgeändert werden.

**Art. 8.** Gegenüber der Gesellschaft, sind die Gesellschaftsanteile unteilbar, da nur ein Eigner pro Anteil zugelassen ist. Gemeinschaftsbesitzer müssen eine Person, die sie vertritt, ernennen.

**Art. 9.** Im Falle eines einzigen Gesellschafter, sind die Anteile frei übertragbar.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern, müssen die von jedem Gesellschafter gehaltenen Anteile, gemäß Artikel 189 des Gesetzes über Handelsgesellschaften, übertragen werden.

**Art. 10.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, verwaltet. Werden mehrere Geschäftsführer ernannt, bilden sie einen Verwaltungsrat.

Die Geschäftsführer werden von dem oder den Gesellschafter(n) ernannt und können ad nutum abberufen werden.

Gegenüber Drittpersonen haben die Geschäftsführer die weitestgehenden Befugnisse um im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Operationen zu erledigen und gut zu heißen, die im Sinne des Zwecks der Gesellschaft und dieser Satzung sind.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen unter die Befugnisse des oder der Geschäftsführer.

Die Gesellschaft wird rechtlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern.

Die Geschäftsführung kann ihre Befugnisse mit vorheriger Zustimmung des einzigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern auf der Grundlage eines vorherigen Gesellschafterbeschlusses für bestimmte Aufgaben an verschiedene ad hoc Vertreter abtreten.

Der einzige Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern die Gesellschafterversammlung durch Gesellschafterbeschluss wird die Haftung, die Vergütung (falls zutreffend) und die Dauer des Amtes des Vertreters, sowie alle anderen wichtigen Bedingungen ihres Amtes festlegen.

Die Geschäftsführer können mit einheitlicher Mehrheit einen Beschluss mittels Brief, Telegramm, Telex, Mail oder Telefax fassen, welcher dieselbe Gültigkeit hat, wie ein während einer Sitzung der Geschäftsführer gefasster Beschluss.

Die Geschäftsführer können nur Beschlüsse fassen und Verwaltungshandlungen vornehmen, wenn die Mehrheit von ihnen anwesend oder vertreten ist mittels Vollmacht, welche ausgestellt werden kann per Brief, Telegramm, Telex, Mail oder Telefax an einen der anderen Geschäftsführer oder an eine Drittperson. Beschlüsse können nur gefasst werden bei einheitlicher Mehrheit, wobei im Falle von Gleichheit der Stimmen, die Stimme des Vorsitzenden der Geschäftsführer ausschlaggebend ist.

Einer oder mehrere Geschäftsführer können an einer Sitzung der Geschäftsführer teilnehmen mittels Konferenzschaltung, Video-Konferenzschaltung oder ähnliches, was ihnen somit erlaubt mit den anderen Teilnehmer zur gleichen Zeit zu kommunizieren. Eine solche Teilnahme ist gleichgestellt mit der persönlichen Anwesenheit bei einer Sitzung.

Die Geschäftsführer sind ermächtigt Vorabdividenden auszuzahlen im Rahmen der gesetzlichen Bedingungen.

**Art. 12.** Der oder die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates im Namen der Gesellschaft keine persönliche Haftung ein.

**Art. 13.** Der Einzelgesellschafter übernimmt alle Befugnisse, die der Gesellschafterversammlung erteilt wurden.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern, kann jeder Gesellschafter an den Abstimmungen unabhängig von der Anzahl seiner Anteile teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile.

Kollektive Beschlüsse sind nur dann rechtskräftig, wenn sie von den Anteilseignern, welche mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen wurden.

Beschlüsse, welche eine Satzungsänderung benötigen, werden gemäß den Vorschriften des Gesetzes über Handelsgesellschaften, durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals darstellen.

Die Geschäftsführer sind bei der Geschäftsführung und Vertretung an die von der Gesellschafterversammlung festgelegten Richtlinien der Geschäftspolitik und an deren Weisungen – auch im Einzelfall – gebunden.

Soweit nachfolgende Geschäfte oder Handlungen nicht im Rahmen eines Jahresbudgets oder in anderer Weise von der Gesellschafterversammlung genehmigt sind, bedarf die Geschäftsführung für folgende Rechtsgeschäfte und Maßnahmen der vorherigen Zustimmung des einzigen Gesellschafters oder in Falle von mehreren Gesellschaftern die Gesellschafterversammlung.

a) Erwerb, Veräußerung und Belastung von Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten oder sonstige Verfügungen über derartige Rechte und die Begründung von -auch bedingten -Verpflichtungen hierzu;

b) Abschluss von Verträgen im Zusammenhang mit Bauten auf eigenen oder fremden Grund (einschließlich Um-, Erweiterungs- oder Neubauten).

c) Gewährung und Aufnahme von Darlehen, Krediten oder Eingehung von Wechselverbindlichkeiten sowie sonstige Kreditgeschäfte, die im Einzelfall einen Betrag von € 50.000,00 übersteigen, die Gewährung von Bank- und ähnlichen Bürgschaften oder Bank- und ähnlichen Garantien einschließlich Akkreditiven für Verbindlichkeiten und Verpflichtungen der Gesellschaft und der Beteiligungsunternehmen und deren Rückbesicherung gegenüber den Bürgen / Garanten und die Gewährung von Sicherheiten an Vermögensgegenständen der Gesellschaft zur Absicherung derartiger Verbindlichkeiten;

d) Gewährung von Sicherheiten einschließlich der Vornahme von Sicherungsübereignungen und die Übernahme von Bürgschaften, Garantien oder ähnlichen Haftungen für fremde Verbindlichkeiten außerhalb des üblichen Geschäftsverkehrs; fremd sind auch Verbindlichkeiten, für die ein Beteiligungsunternehmen Hauptschuldner ist;

e) Errichtung und Aufgabe von in- und ausländischen Zweigniederlassungen;

f) Erwerb und Begründung bzw. Veräußerung und Beendigung von Beteiligungen (auch stillen Beteiligungen und Unterbeteiligungen) an anderen Unternehmen, Erwerb und Veräußerung von Unternehmen oder Unternehmensteilen;

g) Abschluss, Änderung und Beendigung von Unternehmensverträgen im Sinne von §§ 291 und 292 des deutschen Aktiengesetzes, von Betriebspacht-, Betriebsüberlassungs- und Kooperationsverträgen;

h) Eingehung, Änderung oder Beendigung von stillen Gesellschaftsverhältnissen an der Gesellschaft;

i) Abschluss, Änderung oder Beendigung von Anstellungsverträgen mit Mitarbeitern der Gesellschaft mit einem Jahresbruttogehalt (ohne Arbeitgeberanteil), das einen Betrag von € 30.000,00 brutto überschreitet;

j) die Erteilung von Versorgungs- und Pensionszusagen, unabhängig, in welcher Form;

k) Führung von gerichtlichen Rechtsstreitigkeiten und Einleitung von Rechtsbehelfsverfahren gegen Behördenentscheidungen; Maßnahmen zur Wahrung von Fristen sind nötigenfalls ohne Zustimmung durchzuführen; in diesem Fall ist unverzüglich die Genehmigung der Gesellschafterversammlung einzuholen;

l) alle Geschäfte, die außerhalb des durch den Gesellschaftszweck bestimmten normalen Geschäftsbetriebs der Gesellschaft liegen;

m) unmittelbare oder mittelbare Ausübung der Gesellschafterrechte bei Beteiligungsunternehmen, wenn bei diesen zustimmungspflichtige Rechtshandlungen oder Maßnahmen, insbesondere im Sinne der vorstehenden Regelungen, zur Entscheidung stehen;

n) unmittelbare und mittelbare Ausübung wesentlicher Gesellschafterrechte bei den Beteiligungsunternehmen, insbesondere Änderungen der Gesellschaftsverträge, Kapitalerhöhungen, Umwandlungen, Bestellung und Abberufung von Geschäftsführern, von Mitgliedern eines Beirates oder eines Board einschließlich des Abschlusses, der Änderung und der Beendigung der korrespondierenden Anstellungsverträge, die Erteilung und der Widerruf von Generalvollmachten, Handlungsvollmachten und Prokuren, Feststellung von Jahresabschlüssen und Beschlussfassungen über die Ergebnisverwendung und Bestellung von Abschlussprüfern.

Die Gesellschafterversammlung kann weitere Rechtshandlungen und Maßnahmen bestimmen, die ihrer Zustimmung nach vorstehendem Absatz bedürfen. Andererseits ist die Gesellschafterversammlung berechtigt, hinsichtlich der vorerwähnten Rechtsgeschäfte und Maßnahmen generelle Einwilligungen für die Zukunft zu erteilen, die jederzeit widerruflich sind.

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 15.** Am Ende jedes Geschäftsjahres wird von der Geschäftsführung ein Inventar sowie eine Aufstellung der Aktiva und Passiva erstellt.

Bilanz und Inventar stehen den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

**Art. 16.** Der Gesamtgewinn der Gesellschaft, so wie er aus dem jährlichen Gesellschafterbeschluss hervorgeht, stellt nach Abzug der allgemeinen Ausgaben, Abschreibungen und Kosten den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals darstellt. Der Nettogewinn, nach Abzug der gesetzlichen Rücklage, kann an den/die Gesellschafter im Verhältnis zu seinem/ihrem Anteilbesitz in der Gesellschaft verteilt werden.

**Art. 17.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidator(en) ausgeführt, welche(r) kein(e) Gesellschafter sein muss/müssen und der/ die von den Gesellschaftern ernannt wird/werden, die wiederum seine/ ihre Befugnisse und Vergütung festlegen.

**Art. 18.** Alles was nicht durch die gegenwärtige Satzung festgelegt ist, unterliegt der bestehenden Gesetzgebung.

#### *Zeichnung*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komplementen, alle einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von hundertfünfundzwanzig Euro (125,-EUR) pro Anteil wie folgt zu zeichnen.

1. Herr Karlheinz Wolfgang TALKE, vorbenannt, fünfzig (50) Anteile;
2. Frau Silvia Renate Maria TALKE, vorbenannt, fünfzig (50) Anteile;

Sämtliche Anteile wurden zu hundert Prozent (100%) in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-EUR), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr wird heute beginnen und wird am 31. Dezember 2012 enden.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neuhundertfünfzig Euro.

#### *Beschlüsse der Gesellschafter*

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter, welche das gesamte Kapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

- Herr Frank PLETSCHE, Gesellschaftsverwalter, geboren am 15. Juli 1974 in Trier, Deutschland, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt.
- Herr Gérard BIRCHEN, Gesellschaftsverwalter, geboren am 13. Dezember 1961 in Esch-sur-Alzette, Luxemburg, beruflich wohnhaft in L1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt.
- Frau Marie-Jeanne RASQUI, Gesellschaftsverwalterin, geboren am 23. August 1969 in Ettelbruck, Luxemburg, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, wird zur Geschäftsführerin auf unbestimmte Zeit ernannt.

#### *Zweiter Beschluss*

Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

WORÜBER URKUNDE,

Errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem

Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2011. Relation GRE/2011/4853. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 23. Januar 2012.

Référence de publication: 2012011985/189.

(120013900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

**PH - Property Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 153.211.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 janvier 2012*

L'associé unique, Boquitas Corporation, a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Christophe Munsch, avec effet à la date de la présente résolution est acceptée, et Monsieur Ian Kent, employé privé, né le 3 décembre 1976, à Birmingham, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg est nommé en son remplacement en qualité de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- La démission de Monsieur Pierre Robert Unternahrer, avec effet immédiat est acceptée.

- Monsieur Jens Höllermann, employé privé, né le 26 juillet 1971, à Oberhausen, Allemagne, résidant professionnellement 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg est nommé en qualité de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mr Ian Kent, Class A Manager;
- Mr Simon Barnes, Class A Manager,
- Mr Jens Höllermann, Class A Manager and
- Mr Joao Paulo Mantero Morais Lopes Raimundo, Class B Manager;
- Mrs Ana Maria Aguiar Cortez Ferreira, Class B Manager.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PH - Property Holdings Luxembourg S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012015165/28.

(120017670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**Starbev Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.453.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 janvier 2012 que:

Monsieur Stefan Boermans né le 30 octobre 1973 à Apeldoorn, Pays-Bas et ayant son adresse professionnelle au Schiphol Boulevard 369, Tower F, 7<sup>th</sup> Floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée, en remplacement de Madame Bénédicte Moens-Colleaux, gérant démissionnaire.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Emanuela Brero;
- Manuel Mouget;
- Stefan Boermans; et
- Jean-Marc Ueberecken.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 janvier 2012.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2012015173/24.

(120017478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**Starbev International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.948.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 janvier 2012 que:

Monsieur Stefan Boermans né le 30 octobre 1973 à Apeldoorn, Pays-Bas et ayant son adresse professionnelle au Schiphol Boulevard 369, Tower F, 7<sup>th</sup> Floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée, en remplacement de Madame Bénédicte Moens-Colleaux, gérant démissionnaire.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Emanuela Brero;
- Manuel Mouget;
- Stefan Boermans; et
- Jean-Marc Ueberecken.

Fait à Luxembourg, le 26 janvier 2012.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2012015174/23.

(120017483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**Starbev Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.946.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 janvier 2012 que:

Monsieur Stefan Boermans né le 30 octobre 1973 à Apeldoorn, Pays-Bas et ayant son adresse professionnelle au Schiphol Boulevard 369, Tower F, 7<sup>th</sup> Floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée, en remplacement de Madame Bénédicte Moens-Colleaux, gérant démissionnaire.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Emanuela Brero;
- Manuel Mouget;
- Stefan Boermans; et
- Jean-Marc Ueberecken.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 janvier 2012.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2012015175/24.

(120017480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**Starbev Participation Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.947.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 janvier 2012 que:

Monsieur Stefan Boermans né le 30 octobre 1973 à Apeldoorn, Pays-Bas et ayant son adresse professionnelle au Schiphol Boulevard 369, Tower F, 7<sup>th</sup> Floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée, en remplacement de Madame Bénédicte Moens-Colleaux, gérant démissionnaire.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Emanuela Brero;
- Manuel Mouget;
- Stefan Boermans; et
- Jean-Marc Ueberecken.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 janvier 2012.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2012015176/24.

(120017482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**Birnet Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 166.345.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

## A COMPARU:

La société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques ("IVB") EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A avec siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay, (Iles Vierges Britanniques)

ici représentée par son mandataire "FIDUCIAIRE EUROLUX", société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 34752, elle-même ici représentée par Monsieur Regis LUX, administrateur de sociétés demeurant professionnellement à Luxembourg, 196, rue de Beggen

La société "EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A.", prédésignée, est l'associée unique (ci-après l'"Associé Unique") de la société établie aux Iles Vierges Britanniques ("IVB") sous la dénomination de "BIRNET INVESTMENTS Inc", (ci-après la "Société"), avec siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay, (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques en tant que International Business Company sous le numéro 492.985.

La Société a décidé de transférer son siège social vers le Grand-Duché de Luxembourg suivant résolutions du seul administrateur de la Société en date du 17 janvier 2011. Une copie de ces résolutions, signé "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et demande au notaire d'acter:

I. Que l'Associé Unique atteste que les documents suivants lui ont été soumis:

- Une copie d'un certificat émanant du registre des IVB attestant que la Société est valablement constituée du 2 septembre 2011.
- Une copie des résolutions prises par le seul administrateur de la Société en date du 17 janvier 2011.
- Une copie du bilan de la Société en date du 31 décembre 2010
- Un rapport d'évaluation émis par la société "Grant Thornton Lux Audit S.A." en date du 27 octobre 2011 attestant que la valeur des actifs nets de la Société n'est pas inférieure au capital social.

Les prédits documents, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire représentant l'Associé Unique, et par le notaire, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

II. Qu'il ressort des résolutions prises par le seul administrateur de la Société en date du 17 janvier 2011, qu'il a été décidé de transférer le siège social de la Société à Luxembourg, la présente assemblée générale extraordinaire étant appelée à voter et à approuver le transfert du siège social des IVB à Luxembourg et à authentifier lesdites résolutions conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

III. Qu'en outre la présente assemblée générale extraordinaire est appelée à voter et à approuver les modifications nécessaires mentionnées ci-dessous afin de mettre les statuts en conformité avec les exigences légales luxembourgeoises et de procéder à l'élection du conseil d'administration et à la nomination du commissaire aux comptes de la Société.

IV. Qu'il résulte d'un avis juridique émis par l'étude d'avocats O'Neal Webster que:

1. La Société est une société commerciale internationale valablement constituée, valablement existante en bonne et due forme, et régie selon les lois des IVB. La société a été valablement constituée le 23 avril 2011, et inscrite sous le numéro 492.985 sous la législation des IVB.

2. La Section 184 de la loi des IVB relative aux sociétés commerciales internationales permet à une société commerciale internationale en bonne et due forme de poursuivre son activité en tant que société constituée et régie selon et par la législation d'une compétence autre que celle des IVB, et de poursuivre son activité sous la loi luxembourgeoise à laquelle seront soumis les statuts de la Société suivant adoption d'une résolution visant à approuver et autoriser la poursuite de l'activité de la Société sous l'égide de la loi luxembourgeoise.

3. Selon les statuts de la Société, et l'article 215 en particulier, la Société peut, par résolution prise à l'unanimité de ses administrateurs ou par son administrateur unique, poursuivre son activité sous une législation autre que celle des IVB, et plus précisément, elle pourra poursuivre son activité sous la législation luxembourgeoise.

4. La Société a pris soin de rassembler toutes les actions, consentements requis afin d'autoriser la poursuite de l'activité sous l'égide la loi luxembourgeoise.

5. De par la continuation de l'activité de la Société en tant que société régie par la législation luxembourgeoise:

a) La Société continuera à être responsable de toutes les revendications, dettes, responsabilités et obligations pré-existantes à la poursuite de son activité sous la législation luxembourgeoise;

b) Aucune condamnation, jugement, décision, ordre, revendication, dette, responsabilité et obligations, prévus ou à prévoir, de même qu'aucune cause existante, à l'encontre de la Société ou à l'encontre d'un associé, administrateur, membre ou agent, ne sera écarté voire réduit du fait de la poursuite de l'activité de la Société sous la législation luxembourgeoise;

c) Aucune procédure, aussi bien civile que criminelle pendante, pour ou à l'encontre de la société, ou encore à l'encontre des associés, des administrateurs, membres ou agents, ne saurait être arrêtée ou interrompue du fait de la poursuite de l'activité sous l'empire de la loi luxembourgeoise, cependant les procédures pourront être imposées, poursuivies, réglées ou transigées par, ou à l'encontre de la Société, de ses associés, administrateurs, membres et agents, selon les cas;

V. Qu'il résulte du bilan de la Société au 31 décembre 2010 et du rapport d'évaluation émis par "Grant Thornton Lux Audit S.A." que la valeur de l'actif net de la Société n'est pas inférieure à son capital social.

VI. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Confirmation et ratification des résolutions prises par le seul administrateur de la Société en date du 17 janvier 2011, et décision de transférer le siège social des IVB vers le Grand-Duché de Luxembourg, conformément aux dispositions des lois luxembourgeoises, sans aucune rupture de la personnalité juridique de la Société, sans création d'un nouvel être juridique moral et avec effet comptable et fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

2. Attestation que les activités de la Société aux IVB ont été arrêtées au 31 décembre 2010 et que les comptes de clôture au 31 juillet 2011 ont été approuvés.

3. Approbation du rapport d'évaluation émis par la société " Grant Thornton Lux Audit S.A.".

4. Adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise.

5. Adoption de la forme d'une société anonyme.

6. Changement de la dénomination de la société en " BIRNET INVESTMENTS S.A.".

7. Conversion du capital social d'un montant d'un (1) US Dollar en sa contrevaletur en euros au taux de change du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de 0,74950 EUR pour 1,- USD et détermination du nombre d'actions attribué à l'actionnaire unique.

8. Augmentation du capital social de la Société de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf et deux cinq zéro cinq euros (30.999,2505-EUR) pour le porter de son montant actuel, au montant de 31.000,- EUR (trente et un mille euros), par la création et l'émission de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

9. Emission de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) nouvelles actions par un apport en numéraire s'élevant à trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf virgule deux cinq zéro cinq euros (30.999,2505- EUR) et libération des nouvelles actions par incorporation de réserves du même montant.

10. Adaptation des statuts de la Société, afin de les mettre en conformité aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

11. Fixation du siège statutaire de la Société à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

12. Détermination du nombre d'administrateurs, nomination des administrateurs et détermination de la durée de leur mandat.

13. Nomination du commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

14. Divers.

Ladite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique ratifie les résolutions prises, aux IVB, par le seul administrateur de la Société, le 17 janvier 2011, et décide de transférer le siège social des IVB vers le Grand-duché de Luxembourg, conformément aux dispositions des lois luxembourgeoises, sans aucune rupture de la personnalité juridique de la Société, sans création d'un nouvel être juridique moral et avec effet comptable et fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique atteste que les activités de la Société aux IVB ont été arrêtées au 31 décembre 2010 et que les comptes de clôture au 31 juillet 2011 ont été approuvés.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique approuve le rapport émis par le réviseur d'entreprises "Grant Thornton Lux Audit S.A." sous la signature de Monsieur Marco CLAUDE, réviseur d'entreprises, en date du 27 octobre 2011 concluant que:

*"Conclusion*

Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the Company is not at least corresponding to the amount of the minimum share capital of a Société Anonyme."

Ledit rapport, signé "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide que conformément à l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la Société adopte la nationalité luxembourgeoise et doit être considérée comme une société luxembourgeoise à partir de la date des présentes.

Il est reconnu que la Société doit être inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide que la Société opérera sous la forme d'une société anonyme avec les statuts tels qu'ils figurent ci-dessous.

*Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en "BIRNET INVESTMENTS S.A."

*Septième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir le capital social d'un montant d'un dollar US (1,- USD) en sa contrevaletur en Euros au taux de change du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de 0,74950 EUR pour 1,- USD et partant de fixer le capital social de la Société à 0,74950 EUR, représenté par une (1) action attribuée à l'actionnaire unique.

*Huitième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société jusqu'à concurrence d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf virgule deux cinq zéro cinq euros (30.999,2505- EUR) pour le porter au montant de 31.000,- EUR (trente et un mille euros), par la création et l'émission de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

*Neuvième résolution*

L'Associé Unique décide d'émettre de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

*Souscription et Libération*

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, déclare souscrire aux de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, pour le montant total de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf virgule deux cinq zéro cinq euros (30.999,2505- EUR) et libérer intégralement ces nouvelles actions

par incorporation partielle des résultats reportés d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf virgule deux cinq zéro cinq euros (30.999,2505-EUR) entièrement alloué au compte capital de la société.

Il résulte de la situation intermédiaire, et une confirmation du réviseur que cette somme peut être incorporée des résultats reportés au compte capital social.

#### *Dixième résolution*

En conséquence du présent transfert de siège social de la Société, l'Associé Unique adopte les statuts suivants, de manière à les rendre conformes à la loi luxembourgeoise.

Les statuts de la Société devront être lus désormais de la manière suivante:

### **I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "BIRNET INVESTMENTS S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

### **II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable précédent.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

*Onzième résolution*

L'Associée Unique constate la disposition transitoire suivante:

Le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg commence le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et se terminera au 31 décembre 2011.

*Douzième résolution*

L'Associée Unique décide de fixer le siège social de la Société à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

*Treizième résolution*

L'Associée Unique décide de fixer le nombre d'administrateurs de la Société à un (1) et de nommer comme administrateur-unique de la Société:

Madame Maya AL ASKARI, sans état, née à Londres (Royaume-Uni) le 6 novembre 1977, demeurant à Dublin 14 (Irlande), 104 Goatstown Road, Goatstown.

Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

*Quatorzième résolution*

L'Associée Unique décide de nommer la société à responsabilité limitée "EUROPEAN AUDIT", ayant son siège social à L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel, (Grand-Duché de Luxembourg) RCS Luxembourg N°B.50.956, en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour une période qui expirera immédiatement après l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à 2.700,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

**suit la version anglaise de ce qui précède:**

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of November.

Before M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

**APPEARED:**

The company governed by the laws of the British Virgin Island ("BVI"), "EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A.", having its registered office at Tortola, Road Town, Wickhams Cay, British Virgin Island ("BVI"), (IBC 200792) here represented by the public limited liability company (société anonyme) "FIDUCIAIRE EUROLUX", having its registered officat at L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), under section B, number 34752, itself here represented by Mr Eric LUX, Company director, residing professionally in Luxembourg, 196, rue de Beggen

The company "EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A.", prenamed, is the sole member (hereinafter the "Sole Member") of the company established in the British Virgin Island ("BVI") under the name of "BIRNET INVESTMENTS Inc", (hereafter referred to as "the Company"), with registered office in Tortola, Road Town, Wickhams Cay, (British Virgin Islands), inscribed in the Register of Companies of the British Virgin Islands as an International Business Company under the number 492.985.

The Company decided to transfer its registered office to the Grand-Duchy of Luxembourg according to resolutions of the sole director dated January 17<sup>th</sup>, 2011.. A copy of such resolutions, signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to state:

I. That the Sole Member bears witness that the following documents have been submitted to it:

- A copy of a certificate issued by the registrar of the BVI certifying that the Company is duly incorporated dated September 2<sup>nd</sup>, 2011.

- A copy of the resolutions passed by the sole director of the Company on January 17<sup>th</sup>, 2011.
- A copy of the balance sheet of the Company as at December 31<sup>st</sup>, 2011.
- A valuation report issued by the company "Grant Thornton Lux Audit S.A." dated as of October 27<sup>th</sup>, 2011, attesting that the net asset value of the Company is not below its share capital.

The said documents after having been signed "ne varietur" by the mandatory representing the Sole Member and the notary will remain attached to the present deed to be registered together with it.

II. That as stated in the resolutions passed by the sole director of the Company as of January 17<sup>th</sup>, 2011, it has already been decided, to transfer the registered office of the Company to Luxembourg, the present extraordinary general meeting being called upon to vote and approve the transfer of the registered office from the BVI to Luxembourg and to authenticate the said resolutions in accordance with the requirements of Luxembourg Law.

III. That in addition the present extraordinary general meeting is called upon to vote and approve the amendments mentioned below in order to bring the articles of incorporation in accordance with the requirements of Luxembourg Law, as well as to confirm the appointment of the members of the board of directors and of the statutory auditor of the Company.

IV. That it results from the legal opinion issued by the law firm O'Neal Webster that:

1. The Company is a BVI company incorporated under the International Business Companies Act of the BVI and automatically re-registered under the provisions of the BVI Business Companies Act, 2004. The Company was incorporated on April 23<sup>rd</sup>, 2002 as Company N°. 492.985 and is validly existing and in good standing under laws of the BVI.

2. The laws of BVI, in particular section 184 of the International Business Companies Act, permits the Company to discontinue under the laws of BVI and continue under the laws of Luxembourg subject to any provisions to the contrary contained in the Company's Memorandum and Articles of Association and subject to the directors or members of the Company having adopted a resolution approving and authorizing the continuation of the Company under the laws of Luxembourg.

3. The Memorandum and Articles of Association, in particular article 215 of the Articles of Association, expressly permit the Company, by a unanimous resolution of the directors or a resolution of the members of the Company, to continue under the laws of a jurisdiction outside the BVI, or more particularly, to continue under the laws of Luxembourg.

4. The Company has taken all corporate and other actions and consents required to authorize the continuation of the Company to Luxembourg.

5. Subsequent to the continuation of the Company as a company under the laws of Luxembourg:

a) The Company continues to be liable for all of its claim, debt, liabilities and obligation that existed prior to its continuation under the laws of Luxembourg,

b) No conviction, judgement, ruling, order, claim, debts, liability or obligation due or to become due, and no cause existing, against the company or against any member, director, officer or agent thereof, is released or impaired by the continuation of the Company under the laws of Luxembourg, and

c) No proceedings, whether civil or criminal, pending by or against the company, or against any member, director, officer or agent thereof, abated or discontinued by the Company's continuation as a company under the laws of Luxembourg, but the proceedings may be enforced, prosecuted, settled or compromised by or against the Company or against the member, director, officer or agent thereof, as the case may be.

V. That it results from the balance sheet of the Company as at December 31<sup>st</sup>, 2010 and from the valuation report issued by "Grant Thornton Lux Audit S.A." that the net asset value of the Company is not below its share capital.

VI. That the agenda of the meeting is as follows:

1. Confirmation and ratification of the resolutions passed by the sole director of the Company as of January 17<sup>th</sup>, 2011, deciding to transfer the registered office from the BVI to the Grand-Duchy of Luxembourg, in accordance with the provisions of Luxembourg laws and without break in continuity of the legal personality of the Company and without the creation of a new legal entity, with tax and accounting effect as of January 1<sup>st</sup>, 2011.

2. Confirmation that the activities of the Company in the BVI have been stopped as of December 31<sup>st</sup>, 2010 and that the closing accounts as of July 31<sup>st</sup>, 2011 have been approved.

3. Approval of the valuation report issued by "Grant Thornton Lux Audit S.A.".

4. Adoption of the Luxembourg nationality.

5. Decision to adopt the form of a public limited company ("société anonyme").

6. Change of the name of the Company into "BIRNET INVESTMENTS S.A.".

7. Conversion of the share capital fixed at one US Dollars (1.- USD) into its exchange value in Euros at the exchange rate of 0.74950 EUR for 1.- USD.

8. Increase of the share capital of the Company up to the amount of 30,999.2505- EUR (thirty thousand nine hundred ninety-nine point two five zero five Euro), by creating and the issuing of 30.999 (thirty thousand nine hundred ninety nine) new shares without nominal value.

9. Issuance of the 30.999 (thirty thousand nine hundred ninety nine) additional shares by contribution in kind amounting to 30,999.2505-EUR (thirty thousand nine hundred ninety-nine point two five zero five Euro) and paying-up 30,999 (thirty thousand nine hundred ninety-nine) new shares by partially incorporating of the reported results of the Company.

10. Adaptation of the articles of association of the Company, so as to make them comply with the laws of Luxembourg.

11. Fixation of the registered office of the Company at L-1220 Luxembourg, 196 rue de Beggen.

12. Determination of the number of directors, appointment of the directors and determination of the duration of their office.

13. Appointment of the statutory auditor and determination of the duration of its office.

14. Miscellaneous.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state its following resolutions

*First resolution*

The Sole Member confirms and ratifies the resolutions passed in the BVI by the sole director of the Company as of January 17<sup>th</sup>, 2011, deciding to transfer the registered office from the BVI to the Grand-Duchy of Luxembourg, in accordance with the provisions of Luxembourg laws and without break in continuity of the legal personality of the Company and without the creation of a new legal entity, with tax and accounting effect as of January 1<sup>st</sup>, 2011.

*Second resolution*

The Sole Member confirms that the activities of the Company in the BVI have been stopped December 1<sup>st</sup>, 2010 and that the closing accounts of the Company as at July 31<sup>st</sup>, 2011 have been approved.

*Third resolution*

The Sole Member approves the report issued by the independant auditor ("réviseur d'entreprises") " Grant Thornton Lux Audit S.A." having its registered office in Luxembourg, under the signature of Mr Marco CLAUDE, réviseur d'entreprises dated as of October 27<sup>th</sup>, 2011, concluding that:

*"Conclusion*

Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the Company is not at least corresponding to the amount of the minimum share capital of a Société Anonyme. "

The said report, signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

*Fourth resolution*

The Sole Member confirms that in accordance with the article 159 of the Luxembourg company law dated August 10, 1915 as amended, the Company is to be considered as a Luxembourg company with effect as of the date of the present deed.

It is acknowledged that the Company will have to be registered with the Luxembourg Trade Register.

*Fifth resolution*

The Sole Member confirms that the Company shall operate in Luxembourg under the form of a "société anonyme" with the articles of association as stated below.

*Sixth resolution*

The Sole Member confirms to change the name of the Company into "BIRNET INVESTMENTS S.A."

*Seventh resolution*

The Sole Member resolves to convert the share capital currently set at one US Dollars (1.- USD) into its exchange value in Euros at the exchange rate of January 1<sup>st</sup>, 2011 of 0.74950 EUR for 1.- USD.

*Eighth resolution*

The Sole Member resolves to increase the share capital of the Company up to the amount of 30,999.2505- EUR (thirty thousand nine hundred ninety-nine point two five zero five Euro), by creating and the issuing of 30.999 (thirty thousand nine hundred ninety nine) new shares without nominal value.

*Ninth resolution*

The Sole Member resolves to issue 30.999 (thirty thousand nine hundred ninety nine) new shares without nominal value, having the same rights and obligations as the 1 existing share.

### *Subscription and Payment*

The Sole Member, represented as stated here above, declares subscribing to the 30.999 (thirty thousand nine hundred ninety nine) additional shares by contribution in kind amounting to 30,999.2505- EUR (thirty thousand nine hundred ninety-nine point two five zero five Euro) and paying them-up 30,999 (thirty thousand nine hundred ninety-nine) new shares by converting partially reported results into corporate capital for a total amount of 30,999.2505- EUR (thirty thousand nine hundred ninety-nine point two five zero five Euro), entirely allocated to the share capital of the Company.

It results by the intermediate financial situation, and a confirmation of the independent auditor that the reported results can be converted into corporate capital.

### *Tenth resolution*

As a consequence of such transfer of the registered office of the Company the sole members adopt the following articles of association of the Company, so as to make them comply with the laws of Luxembourg.

The articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

#### **I. Name, Duration, Object, Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "BIRNET INVESTMENTS S.A." (hereinafter the "Company").

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

#### **II. Social capital, Shares**

**Art. 5.** The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.-EUR), represented by thirty one thousand (31,000) shares of a par value of Euro (1.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

### III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the thirtieth day of June at eleven o'clock in the morning. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the business day before this date.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

### IV. Board of directors

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

## V. Supervision of the company

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

## VI. Accounting year, Balance

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

## VIII. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 18.** These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

## IX. Final clause - Applicable law

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

### *Eleventh resolution*

The Sole Member states the following transitory disposition:

The first accounting year in the Grand Duchy of Luxembourg shall begin on the January 1<sup>st</sup>, 2011 and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2011.

### *Twelfth resolution*

The Sole Member decides to fix the registered office of the Company at L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

### *Thirteenth resolution*

The Sole Member decides to fix the number of directors at one (1) and to appoint as sole director of the Company: Mrs. Maya AL ASKARI, born on 6 November 1977 in London (United Kingdom), with domicile in Dublin 14 (Ireland), 104 Goatstown Road, Goatstown.

His mandate shall expire immediately after the shareholders' meeting to be held in relation to the approval of the annual accounts as at December 31<sup>st</sup>, 2011.

### *Sixteenth resolution*

The Sole Member decides to appoint the private limited liability company "EUROPEAN AUDIT", with registered office at L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel, (Grand-Duchy of Luxembourg) RCS Luxembourg N°B.50.956, as statutory auditor of the Company, for a period ending immediately after the shareholders' meeting to be held in relation to the approval of the annual accounts as at December 31, 2011.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 2,700,-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing mandatory the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same mandatory, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Regis LUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 novembre 2011. Relation GRE/2011/4064. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011555/655.

(120013382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

### **VHC Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 25, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 51.545.

### *3. Zirkularbeschluss*

In Übereinstimmung mit Artikel 18 der Gesellschaftsstatuten beantragt Herr Velten als Vorsitzender des Verwaltungsrates die Beschlussfassung der nachfolgenden Punkte in schriftlicher Form. Alle Verwaltungsratsmitglieder stimmen der Anwendung des beantragten Verfahrens zu.

Der Verwaltungsrat erklärt sich somit als beschlussfähig und beschließt einstimmig die nachstehenden Punkte:

#### 1. Wiederwahl des Vorsitzenden des Verwaltungsrates

Gemäß Artikel 10 der Gesellschaftsstatuten wählt der Verwaltungsrat unverzüglich nach der Wahl des Verwaltungsrates durch die Generalversammlung für die Dauer seiner Amtszeit aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und einen

Stellvertreter. Der Verwaltungsrat wählt einstimmig Herrn Eric Velten als Vorsitzenden und Herrn Yves de Vos zum Stellvertreter für die Amtsperiode bis zur Generalversammlung 2012.

Dieser Beschluss wird von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterzeichnet am 8. April 2011.

E. Velten / Y. de Vos / P. Harr.

Référence de publication: 2012015180/19.

(120017835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

**VHC Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 25, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 51.545.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung, abgehalten am 07. April 2011:*

Zu 5.

Die Generalversammlung nimmt zur Kenntnis, dass der Verwaltungsrat die Geschäftsleitungsmandate der Herren Eric Velten und Yves de Vos („Administrateurs-délégués“) bis auf Widerruf erneuert hat. Die Generalversammlung bestätigt einstimmig die Erteilung dieser Mandate.

Zu 6.

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig die Wiederwahl der Herren Eric Velten, Yves de Vos und Paul Harr in ihrer Funktion als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012.

Zu 7.

Die Generalversammlung nimmt zur Kenntnis, dass der Verwaltungsrat den am 20. September 2009 an ABACAB erteilten Prüfungsauftrag für das Geschäftsjahr 2011 verlängert hat. Die Generalversammlung stimmt dieser Verlängerung einstimmig zu.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Eric Velten / Paul Harr

Präsident des VR / Mitglied des VR

Référence de publication: 2012015179/22.

(120017835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

**Starbev Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.921.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 janvier 2012 que:

Monsieur Jean-Marc Ueberecken né le 31 mai 1972 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et ayant son adresse professionnelle au rue Erasme, 14, L-2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée, en remplacement de Madame Bénédicte Moens-Colleaux, gérant démissionnaire.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Emanuela Brero;
- Manuel Mouget;
- Özgür Önder;
- Przemyslaw Obloj et
- Jean-Marc Ueberecken.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 janvier 2012.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2012015177/25.

(120017465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

**Burbank Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 10.751.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of December,

Before US Maître Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of “Burbank Holdings S.A.”, a société anonyme (public limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having a share capital of five hundred fifty thousand Euros (EUR 550,000), having its registered office at 5, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Company Register) of Luxembourg under number B 10.751 (hereafter the “Company”) and incorporated by a deed of Maître Carlo Funk, notary residing in Luxembourg on February 12, 1973, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 64 on April 13, 1973.

The Company’s articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich on July 25, 2007, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 2485 on November 2, 2007.

The general meeting is opened by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally at Luxembourg, being in the chair (hereafter the “Chairman”),

who appoints as secretary and the general meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary clerk, residing professionally at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The sole shareholder is present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list signed by the shareholder or its proxy, by the board of the meeting and the notary. The said list as well as the proxy signed “ne varietur” will be registered with the deed;

II. Pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented in this extraordinary general meeting and the shareholder present or represented declares that it has had notice and knowledge of the agenda prior to the meeting, and agrees to waive the notice requirements;

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
2. Granting of full discharge to the directors of the Company for the performance of their duties under their mandates;
3. Appointment of Ernst & Young Tax Advisory Services S.à r.l. as liquidator of the Company;
4. Decision to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and subsequent of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the general meeting of shareholder;
5. Miscellaneous.

The general meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

It is resolved to proceed to the early dissolution of the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

It is resolved to give full discharge to the directors of the Company for the performance of their duties under their mandates.

*Third resolution*

It is resolved to appoint Ernst & Young Tax Advisory Services S.à r.l. a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12.400, with its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 88.073 as liquidator of the Company.

*Fourth resolution*

It is resolved to fix the liquidator’s powers as follows:

- The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144 and subsequent of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Law”).
- The liquidator shall be entitled to pass all acts and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law without prior consent of the general meeting of the Company.

- The liquidator shall be exempted from the obligation of drawing up an inventory and it may in this respect fully rely on the books of the Company.

- The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts of the Company or made the necessary provisions for the payment of the debts.

- The liquidator shall be authorized, under its own responsibility and regarding special or specific operations, to delegate part of its powers and for a duration as it may deem fit, to one or several representatives.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze le quinze décembre.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société "Burbank Holdings S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois ayant un capital social de cinq cent cinquante mille Euros (EUR 550.000), ayant son siège social au 5, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 10.751 (ciaprès la «Société»), et constituée suivant un acte reçu par Maître Carlo Funk, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 février 1973, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 64, en date du 13 avril 1973.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Paul Decker, notaire, résidant professionnellement à Luxembourg-Eich, en date du 25 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 2485 en date du 2 novembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (ci-après le «Président»),

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'actionnaire présent ou représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence signée par l'actionnaire ou son mandataire, par le bureau de la présente assemblée et par le notaire. Cette liste de présence ainsi que la procuration, après avoir été signée "ne varietur" par l'actionnaire présent ou son mandataire ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et l'actionnaire présent ou représenté déclare qu'il a eu préalablement à l'assemblée connaissance de l'agenda et accepté de renoncer aux formalités de préavis.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire est valablement constituer et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation;

2. Décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs fonctions durant leur mandat;

3. Nomination d'Ernst & Young Tax Advisory Services S.à r.l. comme liquidateur de la Société;

4. Décision d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation et effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de l'associé;

5. Divers.

L'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il est décidé de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de procéder à la liquidation de la Société.

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

*Troisième résolution*

Il est décidé de nommer Ernst & Young Tax Advisory Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de 12.400 EUR, et ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.073, comme liquidateur de la Société.

*Quatrième résolution*

Il est décidé de fixer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi»).
- Le liquidateur pourra passer tous les actes et mener toutes les opérations, y compris celles mentionnées à l'article 145 de la Loi, sans consentement préalable de l'assemblée générale de la Société.
- Le liquidateur sera dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et peut dès lors s'en référer entièrement aux livres de la Société.
- Le liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.
- Le liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité et pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer une partie de ses pouvoirs pour une durée qui lui semble opportune à un ou plusieurs représentants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58304. Reçu douze euros (12,- EUR).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011559/145.

(120013284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

**4Life Research Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.501.

—  
EXTRAIT

En date du 26 janvier 2012, 4Life Research LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat l'Utah (Etat-Unis d'Amérique), ayant son siège social sis au 1600, North, East, Orem, étage 304, 84057 Utah - Etats-Unis d'Amérique, a transféré 180 (cent quatre-vingts) parts sociales à 4Life Holdings LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat de l'Utah (Etas-Unis d'Amérique), ayant son siège social sis au 9850, South, West, Sandy, étage 300, 84070 Utah (Etas-Unis d'Amérique), de sorte que la société 4Life Holdings LLC détient l'intégralité des 18.000 (dix-huit mille) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012015181/19.

(120017817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**Advent Key Investor & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 156.031.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'Administrateur de la Société en date du 31 janvier 2012, d'accepter la démission avec effet immédiat de:

- Monsieur Enzo GUASTAFERRI en tant que commissaire aux comptes de la Société.

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommer en avec effet immédiat:

- Monsieur Frederic FRANCESCONI, né le 02 mai 1975 à Thionville, France, résidant au 23, boucle Jacques Callot, F-57100 Thionville, France, en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendras en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012015186/18.

(120018269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Advent Talc (Luxembourg) Holding & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.304.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'Administrateur de la Société en date du 31 janvier 2012, d'accepter la démission avec effet immédiat de:

- Monsieur Enzo GUASTAFERRI en tant que commissaire aux comptes de la Société.

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommer en avec effet immédiat:

- Monsieur Frederic FRANCESCONI, né le 02 mai 1975 à Thionville, France, résidant au 23, boucle Jacques Callot, F-57100 Thionville, France, en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendras en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012015188/18.

(120018270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 148.135.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, d'accepter la démission avec effet immédiat de:

- Madame Maike KIESELBACH, née le 26 février 1973 à Worms, Allemagne, résidant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 30 novembre 2011, de nommer en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat:

- Madame Myriam Deltenre, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, résidant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012015189/19.

(120018768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Juliette Films S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8384 Koerich, 31A, rue de Windhof.

R.C.S. Luxembourg B 166.360.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze.

Le vingt décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. - Monsieur Paul THILTGES, producteur, né à Esch-sur-Alzette, le 9 avril 1955, demeurant à L-8384 Koerich, 31A, rue de Windhof;

2. - Monsieur David GRUMBACH, producteur, né à Clamait (France), le 14 janvier 1976, demeurant à L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

Les deux comparants sont ici représentés par Monsieur Patrick WILWERT, expert-comptable, demeurant à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, par leur représentant susnommé, requièrent le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de Juliette Films S.A. (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la production audiovisuelle, cinématographique et vidéographique, la vente et la location de ces articles ainsi que des matériels nécessaires à leur vision, reproduction, projection ou exploitation généralement quelconque.

La Société a encore pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Koerich.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Titre II. - Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### **Titre IV. - Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

### **Titre V. - Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

### **Titre VI. - Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

### **Titre VII. - Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

### **Titre VIII. - Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

### **Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.
- 3) Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants pré-qualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. - Monsieur Paul THILTGES, pré-qualifié, cinq cents actions; . . . . .	500
2. - Monsieur David GRUMBACH, pré-qualifié, cinq cents actions; . . . . .	500
Total: mille actions, . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et à l'unanimité elles ont pris les résolutions suivantes:

1. - Le siège social est établi à L-8384 Koerich, 31A, rue de Windhof.
2. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. - Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Paul THILTGES, producteur, né à Esch-sur-Alzette, le 9 avril 1955, demeurant à L-8384 Koerich, 31A, rue de Windhof;

- Monsieur David GRUMBACH, producteur, né à Clamart (France), le 14 janvier 1976, demeurant à L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage;

- Monsieur Sébastien TASCH, directeur de production, né à Luxembourg, le 28 août 1975, demeurant à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

4. - Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., avec siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur, R.C.S. Luxembourg numéro B 131410.

5. - Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

6. - Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Paul THILTGES, préqualifié, comme administrateur-délégué de la société et Monsieur David GRUMBACH, préqualifié, comme président du conseil d'administration de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Patrick WILWERT, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2011. Relation GRE/2011/4860. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011752/233.

(120013720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

---

**Breantech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 144.430.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Danelli Barbara.

Référence de publication: 2012015247/10.

(120018837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Brevaco Succ., Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, 16, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 27.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2012015248/11.

(120018526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Carey Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité 2.

R.C.S. Luxembourg B 97.949.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twenty seventh day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The Sole Shareholder of the Company, Corporate Property Associates 15 Incorporated, a company, having its registered office at 50 Rockefeller Plaza, c/o W.P. Carey & Co. LLC, New York, NY 10020, United States of America, represented by Flora Gibert, notary's clerk residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy holder, on behalf of the Sole Shareholder, requested the notary to document as follows statements and findings:

I. The Company " Carey Finance S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, having its registered address at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Number B 97949, was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 22 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 111 dated 28 January 2004.

II. All shares of the Company are held by the Sole Shareholder who is not a European Union resident.

III. The Sole Shareholder, who has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company, decided to dissolve the company.

IV. The Sole Shareholder appointed as Liquidator itself and took over all known and unknown assets and liabilities and commitments of the Company. He commits to pay any known and unknown, current and future debt and/or liabilities of the Company.

V. The Shareholders' register and all the shares of the dissolved Company have been cancelled.

VI. The Sole Shareholder granted discharge to the managers in function at the moment of the set up of the dissolution of the Company:

- Martin Paul Galliver, Manager B appointed on 23 April 2010,
- Jan Kärst, Manager A appointed on 23 April 2010 and
- Gregory Mark Butchart, Manager A appointed on 04 May 2009.

VII. The Sole Shareholder decided that the books and accounts records of the Company will be kept for a period of five years at following address, c/o W.P. Carey & Co. B.V., Strawinskyiaan 741, Toren 7, 7<sup>e</sup>, 1077XX Amsterdam, The Netherlands.

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company, have been estimated at one thousand three hundred Euro.

There being no further business on the Agenda, the meeting is closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this documents.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by the French version.

On request of the appearing persons, and in case of discrepancies between English and French version, the English one will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

L'Associé Unique de la Société Corporate Property Associates 15 Incorporated, une société établie et ayant son siège social à 50 Rockefeller Plaza, c/o W.P. Carey & Co. LLC, New York, NY 10020, Etats-Unis d'Amérique, ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé signée à Luxembourg laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur, par la partie comparante et le Notaire instrumentaire, sera soumise avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, telle que représentée, a requis le Notaire d'acter comme suit:

I. La Société "Carey Finance S.à r.l.", une Société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, numéro R.C.S. Luxembourg B 97949, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 22 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 111 du 28 janvier 2004.

II. Toutes les parts sociales sont détenues par l'Associé Unique qui est un résident hors l'Union Européenne.

III. L'Associé Unique qui a parfaite connaissance des Statuts de la Société ainsi que de la situation financière de la Société, a décidé de procéder à la dissolution de la Société.

IV. L'Associé Unique s'est désigné lui-même comme liquidateur et prend à sa charge tout l'actif ainsi que le passif connu et inconnu, ainsi que les engagements de la Société. Il s'engage à régler tout passif connu, inconnu, actuel ou futur ainsi que tout passif de la Société.

V. Le registre des associés et toutes les parts sociales de la Société liquidée sont annulés.

VI. L'Associé Unique a accordé pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur fonction depuis leur nomination jusqu'au présent jour, à savoir:

- Martin Paul Galliver, Gérant B nommé le 23 avril 2010,
- Jan Kärst, Gérant A nommé le 23 avril 2010 and
- Gregory Mark Butchart, Gérant A nommé le 04 mai 2009.

VII. L'Associé Unique décide que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante, c/o W.P. Carey & Co. B.V., Strawinskylaan 741, Toren 7, 7e, 1077XX Amsterdam, The Netherlands.

#### Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, sont estimés à mille trois cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en même date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT,, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58598. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011565/91.

(120013519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

---

#### **Brissond Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 127.195.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015250/10.

(120018725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

#### **Cleaning Paper Products, Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015254/10.

(120018399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

#### **Contaq Latvian Cable Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONTAQ LATVIAN CABLE HOLDING I S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012015255/11.

(120018238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

**Contaq Latvian Cable Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONTAQ LATVIAN CABLE HOLDING I S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012015256/11.

(120018243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

**KNEIP ingénieurs-conseils, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 7.743.

L'an deux mil onze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- |   |           |
|---|-----------|
| 1) Monsieur Victor JAAQUES, ingénieur, né à Niederpallen, le 26 septembre 1944, demeurant à L-8354 Garnich, 3, rue de la Forêt, représentant . . . . .  | 331 parts |
| 2) Madame Marie Paule KUGENER, libraire, épouse de feu Félix PECKELS, de son vivant géomètre officiel, demeurant à L-9173 Michelbouch, Peckelshaff, agissant en sa qualité d'héritière unique de feu son époux Monsieur Félix PECKELS, préqualifié, décédé «ab intestat» à Luxembourg, le 29 juin 2011 et laissant à défaut de descendants, la comparante comme seule héritière en application de l'article 767-1 du Code Civil, représentant . . . . . | 100 parts |
| 3) Monsieur Philippe JAAQUES, ingénieur industriel, né à Luxembourg, le 11 novembre 1963, demeurant à B-6717 Attert, 325, rue Neuve, représentant . . . . .   | 42 parts  |
| 4) Monsieur Pierre-Yves MUTEL, géomètre officiel, né à Belfort (France), le 28 juin 1972, demeurant à F-57570 Rodemack, 42, route de Fixem, représentant . . . . .  | 27 parts  |
| Total représenté: . . . . .   | 500 parts |

agissant en qualités d'associés, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «KNEIP ingénieurs-conseils, s.à r.l.», ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 7.743,

constituée suivant acte sous seing privé, en date du 1<sup>er</sup> octobre 1967, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 168 du 30 novembre 1967,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2920 du 8 décembre 2008.

*Cessions de parts*

- 1) Monsieur Victor JAAQUES, préqualifié, déclare céder:
  - dix parts (10) sociales à Monsieur Marc WEISGERBER, géomètre officiel, demeurant à D-54292 Trier, Vogelsang 38, ici présent et qui accepte,
  - trente parts (30) sociales à Philippe JAAQUES, préqualifié, qui accepte.
- 2) Madame Marie Paule KUGENER, préqualifiée, déclare céder cent parts (100) sociales à la société anonyme «SCHROEDER & ASSOCIES S.A.», (RCS Luxembourg B 69.336) ici représentée par Messieurs Gaston FLESCHE, ingénieur diplômé TU Karlsruhe, administrateur-délégué et Jean HANNES, ingénieur diplômé ETH Zürich, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui acceptent.
- 3) Monsieur Pierre-Yves MUTEL, préqualifié, déclare céder vingt-sept parts (27) sociales à Monsieur Claude RAUCHS, géomètre officiel, demeurant à L-8062 Bertrange 30, Cité am Bruch, ici présent et qui accepte.

Ces cessions de parts, représentées par aucun titre, ont été consenties sous seing privé suivant convention séparée et prendront effet le jour de la signature du présent acte.

*Acceptation*

Monsieur Victor JAAQUES en qualité de gérant de la société, a déclaré accepter lesdites cessions au nom de la société conformément à l'article 190 de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

*Première résolution*

En conséquence des cessions de parts qui précèdent, le chapitre intitulé «Capital social» (sous les points 1,2, 3, et 4) est modifié:

«Les parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

1. Monsieur Victor JAAQUES, deux cent quatre-vingt-onze parts . . . . .	291
2. La société «SCHROEDER & ASSOCIES S.A.», cent parts . . . . .	100
3. Monsieur Philippe JAAQUES, soixante-douze parts . . . . .	72
4. Monsieur Claude RAUCHS, vingt-sept parts . . . . .	27
5. Monsieur Marc WEISGERBER, dix parts . . . . .	10
Total: cinq cents parts . . . . .	500»

*Deuxième résolution*

Les associés confirment le mandat de Monsieur Victor JAAQUES, en tant que gérant unique pour une durée indéterminée avec pouvoir de représenter et d'engager la société sous sa seule et unique signature.

*Frais.*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement à 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuel, états et demeures, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. JAAQUES, KUGENER, P. JAAQUES, MUTEL, WEISGERBER, FLESCHE, HANNES, RAUCHS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., 15 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56034. Reçu 12,- € (douze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011772/71.

(120013455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

**Corporation Financière Européenne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.680.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2012015257/10.

(120018320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

**C.F.E., Corporation Financière Européenne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.680.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire le 27 avril 2011.*

L'assemblée décide de nommer comme Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2011, la société MAZARS S.A., Réviseurs d'Entreprises & Experts Comptables, Société Anonyme, avec siège social à Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, R.C.S. Luxembourg No. B 56.248 pour une période expirant lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORPORATION FINANCIERE EUROPEENNE S.A. (en abrégé C.F.E.)

Société Anonyme

Référence de publication: 2012015258/15.

(120018321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

**Crèche Millepattes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 49, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 90.752.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015259/10.

(120018535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

**Clema Capital SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 158.128.

In the year two thousand and eleven on the sixteenth day of December.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Mr Johan Clement VOLCKAERTS, independent, born in Zwevegem on 26 September 1951, residing at Avenue Henri Elleboudt, 18, B-1180 Bruxelles,

2) Mrs Rita Marie DE KERPEL, independent, born in Wetteren on 2 April 1947, residing at Avenue Henri Elleboudt, 18, B-1180 Bruxelles,

all here represented by Mr Jan Langenus, Residing

in 8300 Knokke-Heist, Belgium, Koningslaan 204 and Mr Marc Ecker, residing in 2830 Bonheiden, Belgium, Zellaerdreef 28,

by virtue of two proxies given on 12 December 2011.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole actual shareholders of «Clema Capital SPF S.à r.l.», a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial) (SPF for short), incorporated by deed of the undersigned notary on 30 December 2010, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 653 of April 6, 2011, the articles of which have not been amended since today;

- that the shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to increase the subscribed capital by an amount of FIVE MILLION TWO HUNDRED EIGHTY THOUSAND AND FIVE HUNDRED EUROS (5,280,500.- EUR) to bring it from its present amount of SEVENTEEN MILLION NINE HUNDRED THOUSAND EUROS (17,900,000.- EUR) to TWENTY-THREE MILLION ONE HUNDRED EIGHTY THOUSAND AND FIVE HUNDRED EUROS (23,180,500.- EUR) without issuance of any shares and by increase of the par value of the current SEVENTEEN THOUSAND NINE HUNDRED (17,900) shares.

*Second resolution*

The shareholders declare that the said increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the actual shareholders proportionally to their respective participations in the share capital.

*Subscription - Payment*

Thereupon:

A) Mr Johan Clement VOLCKAERTS prenamed, here represented by Mr Jan Langenus and Mr Marc Ecker prenamed, by virtue of a proxy given on 12 December 2011, declares to have fully paid up the said increase of capital by contribution in cash of the amount of two million six hundred forty thousand two hundred and fifty euros (2,640,250.- EUR) with a share premium of an amount of thirteen thousand seven hundred three euros and thirty cents ( 13,703.30.- EUR) con-

sisting of a total amount of two million six hundred fifty-three thousand nine hundred fifty-three euros and thirty cents (2,653,953.30.- EUR).

B) Ms Rita Marie DE KERPEL prenamed, here represented by Mr Jan Langenus and Mr Marc Ecker prenamed, by virtue of a proxy given on 12 December 2011, declares to have fully paid up the said increase of capital by contribution in cash of the amount of two million six hundred forty thousand two hundred and fifty euros (2,640,250.- EUR) with a share premium of an amount of thirteen thousand seven hundred three euros and thirty cents ( 13,703.30.- EUR) consisting of a total amount of two million six hundred fifty-three thousand nine hundred fifty-three euros and thirty cents (2,653,953.30.- EUR).

The total amount of five million three hundred and seven thousand nine hundred six euros and sixty cents (5,307,906.60.- EUR) consisting in the capital increase (5,280,500.- EUR) and the share premium (27,406.60.- EUR) is at the disposal of the company.

Proof of the payments has been given to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6. First paragraph.** The Company's corporate capital is fixed at TWENTY-THREE MILLION ONE HUNDRED EIGHTY THOUSAND AND FIVE HUNDRED EUROS (23,180,500.- EUR) represented by SEVENTEEN THOUSAND NINE HUNDRED (17,900) shares with a par value of ONE THOUSAND TWO HUNDRED AND NINETY-FIVE EUROS (1,295.- EUR) each, fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand five hundred euro (3,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le seize décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

1) Monsieur Johan Clement VOLCKAERTS, indépendant, né à Zwevegem le 26 septembre 1951, demeurant Avenue Henri Elleboudt, 18, B-1180 Bruxelles,

2) Madame Rita Marie DE KERPEL, indépendante, née à Wetteren le 2 avril 1947, demeurant Avenue Henri Elleboudt, 18, B-1180 Bruxelles,

tous deux ici représentés par Monsieur Jan Langenus, demeurant à 8300 Knokke-Heist, Belgique, Koningslaan 204, et Monsieur Marc Ecker, demeurant à 2830 Bonheiden, Belgique, Zellaerdreef, 28,

en vertu de deux procurations datées du 12 décembre 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société «Clema Capital SPF S.à r.l.», société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, une société constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 avril 2011, numéro 653, les statuts n'ayant pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- Qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de CINQ MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE CINQ CENTS EUROS (5.280.500.- EUR) pour porter son montant actuel de DIX-SEPT MILLIONS NEUF CENT MILLE EUROS (17.900.000.- EUR) à VINGT-TROIS MILLIONS CENT QUATRE-VINGT MILLE CINQ CENTS EUROS

(23.180.500,- EUR) sans émission d'aucune part sociale nouvelle mais par augmentation de la valeur nominale des actuelles DIX-SEPT MILLE NEUF CENTS (17.900) parts sociales.

#### *Deuxième résolution*

Les associés déclarent que la présente augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les associés actuels de la société dans les proportions respectives à leur participation dans le capital de la société.

#### *Souscription - Libération*

Interviennent ensuite:

A) Monsieur Johan Clement VOLCKAERTS prénommé, ici représenté par Monsieur Jan Langenus et Monsieur Marc Ecker prénommés, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 12 décembre 2011, déclare avoir libéré ladite augmentation de capital par apport en espèces d'un montant de deux millions six cent quarante mille deux cent cinquante Euros (2.640.250,- EUR) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de treize mille sept cent trois Euros et trente cents (13.703,30 EUR) constituant un montant total de deux millions six cent cinquante-trois mille neuf cent cinquante-trois Euros et trente cents (2.653.953,30 EUR);

B) Madame Rita Marie DE KERPEL prénommée, ici représentée par Monsieur Jan Langenus et Monsieur Marc Ecker prénommés, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 12 décembre 2011, déclare avoir libéré ladite augmentation de capital par apport en espèces d'un montant de deux millions six cent quarante mille deux cent cinquante Euros (2.640.250,- EUR) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de treize mille sept cent trois Euros et trente cents (13.703,30 EUR) constituant un montant total de deux millions six cent cinquante-trois mille neuf cent cinquante-trois Euros et trente cents (2.653.953,30 EUR);

Le montant total de cinq millions trois cent sept mille neuf cent six Euros et soixante cents (5.307.906,60 EUR) correspondant à l'augmentation de capital (5.280.500,- EUR) et la prime d'émission (27.406,60 EUR), se trouve à présent à la disposition de la société.

Preuve des versements en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital est fixé à VINGT-TROIS MILLIONS CENT QUATRE-VINGT MILLE CINQ CENTS EUROS (23.180.500,- EUR) représenté par DIX-SEPT MILLE NEUF CENTS (17.900) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (1.295,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ trois mille cinq cents Euros (3.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par leur nom, prénoms, état et demeure, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jan LANGENUS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56954. Reçu soixante-quinze euros (75,00).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011582/138.

(120014004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

---

#### **Castel Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 210, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 87.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES  
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2012015271/12.

(120018606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Crèche Millepattes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 49, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 90.752.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015260/10.

(120018536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Crèche Millepattes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 49, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 90.752.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015261/10.

(120018537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Cyclone Holdings Hungary Rt. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.016.

Les comptes annuels pour l'année 2011 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011 de Cyclone Holdings Hungary Private Company Limited by Shares (nom officiel en anglais) ou Cyclone Holdings Hungary Zrt (nom officiel en hongrois) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.01.2012.

Référence de publication: 2012015264/12.

(120018136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Generali Europe Income Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.430.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of December.

Before us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of "Generali Europe Income Holding S.A.", (hereinafter the "Company") a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 148.430, incorporated pursuant to a deed dated 25 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 21 October 2009, number 2066. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 March 2011, number 429.

The meeting was opened by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, professionally residing in Luxembourg, having been appointed chairman,

who appointed as secretary Mr Guy DECKER, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Bart DENYS, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of one million one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euros (EUR 1,199,999.-) in order to raise it from its current amount of five million two hundred and ninety-four thousand three hundred and seven Euros (EUR 5,294,307.-) to the amount of six million four hundred and ninety-four thousand three hundred and six Euros (EUR 6,494,306) by creating and issuing one million one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (1,199,999) Class A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and with a total share premium of ten million eight hundred thousand and one Euros (EUR 10,800,001.-).

2. Decision to amend accordingly article 5.1 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth be as follows:

“ 5.1. The Company has, at 16 December 2011, an issued share capital of six million four hundred and ninety-four thousand three hundred and six Euros (EUR 6,494,306.-) divided into six million four hundred and ninety-four thousand three hundred and six (6,494,306) fully paid up Class A Shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) per Share. These shares be redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the law on commercial companies and these Articles of Incorporation.”

3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur", will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the appearing parties, representing the whole corporate capital, unanimously took the following resolutions:

#### *First resolution*

The shareholders decide to increase the issued corporate capital of the Company by an amount of one million one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euros (EUR 1,199,999.-) in order to raise it from its current amount of five million two hundred and ninety-four thousand three hundred and seven Euros (EUR 5,294,307.-) to the amount of six million four hundred and ninety-four thousand three hundred and six Euros (EUR 6,494,306.-) by creating and issuing one million one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (1,199,999) Class A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and with a total share premium of ten million eight hundred thousand and one Euros (EUR 10,800,001.-), in consideration of cash payment.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon intervenes:

1. E-Cie Vie S.A., having its registered office at 7/9, Boulevard Hausmann, F-75009 Paris, France, represented by Me Bart DENYS, prenamed, by virtue of a proxy given on 5 December 2011,

who declares to subscribe for 27,120 Class A Shares, with a par value of EUR 1.- per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

2. Generali Immobilien AG, having its registered office at 1-3, Landskronngasse, AT-1010 Wien, Austria, represented by Me Bart DENYS, prenamed, by virtue of a proxy given on 5 December 2011,

who declares to subscribe for 54,236 Class A Shares, with a par value of EUR 1.- per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

3. Generali Vie S.A., having its registered office at 7/9, Boulevard Hausmann, F-75009 Paris, France, represented by Me Bart DENYS, prenamed, by virtue of a proxy given on 5 December 2011,

who declares to subscribe for 352,563 Class A Shares, with a par value of EUR 1.- per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

4. Generali European Real Estate Income Investments GmbH & Co, KG, having its registered office at 19-23, Tunisstrasse, D-50667 Cologne, Germany, represented by Me Bart DENYS, prenamed, by virtue of a proxy given on 14 December 2011,

who declares to subscribe for 244,060 Class A Shares, with a par value of EUR 1.- per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

5. GENERALI Real Estate Investments B.V., having its registered office at 42, Diemerhof NL-1112 XN Diemen, Amsterdam, the Netherlands, represented by Me Bart DENYS, prenamed, by virtue of a proxy given on 15 December 2011,

who declares to subscribe for 33,900 Class A Shares, with a par value of EUR 1.- per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

6. INA Assitalia S.p.A., having its registered office at 23, Via Leonida Bissolati, Rome, Italy, represented by Me Bart DENYS, prenamed, by virtue of a proxy given on 9 December 2011,

who declares to subscribe for 67,794.- Class A Shares, with a par value of EUR 1.- per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

7. Alleanza Toro, having its registered office at 53, Via Mazzini, Torino, Italy, represented by Me Bart DENYS, prenamed, by virtue of a proxy given on 12 December 2011,

who declares to subscribe for 141.012 Class A Shares, with a par value of EUR 1.- per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

8. Assicurazioni Generali S.p.A., having its registered office at 2, Piazza Duca degli Abruzzi, I-34132 Trieste, Italy, represented by Me Bart DENYS, prenamed, by virtue of a proxy given on 2 December 2011,

who declares to subscribe for 227,790 Class A Shares, with a par value of EUR 1.- per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

9. Fata Vita S.p.A., having its registered office at 169/a, Via Urbana, Rome, Italy represented by Me Bart DENYS, prenamed, by virtue of a proxy given on 1 December 2011,

who declares to subscribe for 2,712 Class A Shares, with a par value of EUR 1.- per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

10. Genertellife S.p.a., having its registered office at Via Ferretto I, I-31021 Mogliano Veneto, Italy represented by Me Bart DENYS, prenamed, by virtue of a proxy given on 30 November 2011,

who declares to subscribe for 48.812 Class A Shares, with a par value of EUR 1.- per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

All these shares and their share premium have been fully paid-in, so that the total amount of twelve million Euros (EUR 12,000,000.-) corresponding to the share capital increase of an amount of one million one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euros (EUR 1,199,999.-) and the share premium of an amount of ten million eight hundred thousand and one Euros (EUR 10,800,001.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Second resolution*

The shareholders hence decide to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth be as follows:

" 5.1. The Company has, at 16 December 2011, an issued share capital of six million four hundred and ninety-four thousand three hundred and six Euros (EUR 6,494,306.-) divided into six million four hundred and ninety-four thousand three hundred and six (6,494,306) fully paid up Class A Shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) per Share. These shares be redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the law on commercial companies and these Articles of Incorporation."

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand two hundred Euros (EUR 5,200).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first names, civil status and residence, the said persons signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille onze, le seize décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Generali Europe Income Holding S.A." (ci-après la "Société") une société anonyme constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 148.430, constituée en vertu d'un acte notarié daté du 25 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 octobre 2009, numéro 2066. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire instrumentant le 10 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 5 mars 2011, numéro 429.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Guy DECKER, employé privé, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg.

La réunion élit comme scrutateur Me Bart DENYS, juriste, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 1.199.999,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent sept Euros (EUR 5.294.307,-) à six million quatre cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent six Euros (EUR 6.494.306,-) par la création et l'émission d'un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.199.999) Actions de Classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et avec une prime d'émission de dix million huit cent mille et un Euros (EUR 10.800.001,-).

2. Décision de modifier en conséquence l'article 5.1 des Statuts de la Société qui sera dès lors comme suit:

« **5.2.** La Société a, en date du 16 décembre 2011 un capital social souscrit de six million quatre cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent six Euros (EUR 6.494.306,-) divisé en six million quatre cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent six (6.484.306) Actions entièrement libérées rachetables de Classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par Action entièrement libérée.»

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 1.199.999,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent sept euros (EUR 5.294.307,-) à six millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent six Euros (EUR 6.494.306,-) par la création et l'émission d'un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.199.999) Actions de Classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et avec une prime d'émission de dix millions huit cent mille et un Euros (EUR 10.800.001,-) en considération d'un apport en numéraire.

*Souscription - Libération*

1. E-Cie Vie S.A., ayant son siège social au 7/9, Boulevard Hausmann, F-75009 Paris, France, ici représentée par Me Bart DENYS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 décembre 2011,

Laquelle déclare souscrire pour 27.120 Actions, d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

2. Generali Immobilien AG, ayant son siège social au 1-3, Landskrongasse, AT-1010 Wien, Austria, ici représentée par Me Bart DENYS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 décembre 2011,

Laquelle déclare souscrire pour 54.236 Actions, d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

3. Generali Vie S.A., ayant son siège social au 7/9, Boulevard Hausmann, F-75009 Paris, France, ici représentée par Me Bart DENYS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 décembre 2011,

Laquelle déclare souscrire pour 352.563 Actions, d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

4. Generali European Real Estate Income Investments GmbH & Co, KG, ayant son siège social au 19-23, Tunisstrasse, D-50667, Cologne, Allemagne, ici représentée par M<sup>e</sup> Bart DENYS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 décembre 2011,

Laquelle déclare souscrire pour 244.060 Actions, d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

5. Generali Real Estate Investments B.V., ayant son siège social au 42, Diemerhof, NL-1112 XN Diemen, Amsterdam, ici représentée par Me Bart DENYS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 décembre 2011,

Laquelle déclare souscrire pour 33.900 Actions, d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

6. INA Assitalia S.p.A. ayant son siège social au 23, Via Leonida Bissolati, Rome, Italie, ici représentée par Me Bart DENYS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 décembre 2011,

Laquelle déclare souscrire pour 67.794 Actions, d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

7. Alleanza Toro, ayant son siège social au 53, Via Mazzini, Turin, Italie, ici représentée par Me Bart DENYS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 décembre 2011,

Laquelle déclare souscrire pour 141.012 Actions, d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

8. Assicurazioni Generali S.p.A., ayant son siège social au 2, Piazza Duca degli Abruzzi, I-34132 Trieste, Italie, ici représentée par Me Bart DENYS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 décembre 2011,

Laquelle déclare souscrire pour 227.790 Actions, d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

9. Fata Vita S.p.A., ayant son siège social au 169/a, Via Urbana, Rome, Italie, ici représentée par Me Bart DENYS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1<sup>er</sup> décembre 2011,

Laquelle déclare souscrire pour 2.712 Actions, d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

10. Genertellife S.p.A., ayant son siège social au Via Ferretto I, I-31021 Mogliano Veneto, Italie, ici représentée par Me Bart DENYS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 novembre 2011.

Laquelle déclare souscrire pour 48.812 Actions, d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

Toutes les actions et leur prime d'émission ont été intégralement libérées, de telle façon que le montant total de douze millions Euros (EUR 12.000.000,-) correspondant à l'augmentation du capital social d'un montant d'un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 1.199.999,-) et à la prime d'émission d'un montant de dix millions huit cent mille et un Euro (EUR 10.800.001,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Seconde résolution*

Les actionnaires décident en conséquence de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société qui sera dès lors comme suit:

« **5.1.** La Société a, en date du 16 décembre 2011 un capital social souscrit de six millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent six Euros (EUR 6.494.306,-) divisé en six millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent six (6.494.306) Actions entièrement libérées rachetables de Classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par Action entièrement libérée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinq mille deux cents Euros (EUR 5.200).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: NEZAR, DECKER, DENYS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56952. Reçu soixante-quinze euros (75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011689/240.

(120014005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

---

**Cyclone Holdings Hungary Rt. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.016.

—  
**FERMETURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 31 décembre 2011*

Les actionnaires ont décidés:

De fermer la succursale de la Société à Luxembourg (siège social: 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.01.2012.

Référence de publication: 2012015265/14.

(120018686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Carré d'As Limousine Service Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 106.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CARRÉ D'AS LIMOUSINE SERVICE SARL*

Référence de publication: 2012015267/10.

(120018203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Carré d'As Limousine Service Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 106.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CARRÉ D'AS LIMOUSINE SERVICE SARL*

Référence de publication: 2012015268/10.

(120018204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**CHERRY Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.287.

*Extrait des Résolutions prises lors du Conseil d'Administration en date du 8 décembre 2011*

- Monsieur Andras Kulifai a démissionné en tant qu'administrateur de la Société
- Monsieur Michiel Kramer, né le 25 Janvier 1961 à Hilversum, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 105 Picadilly, 5<sup>th</sup> Floor, W1J 7NJ Londres, Royaume Uni a été coopté, avec effet immédiat, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg le 30 janvier 2012.

*Pour CHERRY Luxembourg S.A.*

Référence de publication: 2012015274/14.

(120018628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Carré d'As Limousine Service Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 106.035.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CARRÉ D'AS LIMOUSINE SERVICE SARL*

Référence de publication: 2012015269/10.

(120018205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

**BLI, Banque de Luxembourg Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 7, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.479.

—  
*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 28 février 2011*

Sur proposition de la Direction, le Conseil renouvelle le mandat de révision d'entreprise de la société Deloitte S.A.,  
sise 560 rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, pour l'exercice 2011, conformément à l'article 14 des statuts.

Composition du Conseil d'Administration

M. Pierre AHLBORN Président

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal

M. Mario KELLER Vice-Président

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal

M. Guy WAGNER Administrateur Directeur

résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 7 boulevard Prince Henri

M. Pit RECKINGER Administrateur

résidant professionnellement à L-1340 Luxembourg, 2 place Winston Churchill

M. Fernand REINERS Administrateur

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal

M. Luc RODESCH Administrateur

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Extrait certifié sincère et conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

Michael Koob

Référence de publication: 2012015244/28.

(120018124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

**Concilium Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.634.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012014704/14.

(120017245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.